



**FRESEdE**

Ecole supérieure  
fribourgeoise d'éducateur –  
éducatrice de l'enfance

Volée 2026-2029 (F-5400 en 3 ans)

Volée 2026-2028 (F-3600 en 2 ans)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle santé – social ESSG  
Berufsfachschule Soziales-Gesundheit ESSG

# 1 Formation d'éducateur – éducatrice de l'enfance (FRESEdE)

---

## 1.1 Objectif

Formation fribourgeoise (FR) de niveau « école supérieure » (ES) pour les futur-e-s éducateurs et éducatrices de l'enfance (EdE), la FRESEdE vise la formation spécialisée de professionnel-le-s du champ socio-pédagogique œuvrant dans des lieux d'accueil collectif extra-familial pour enfants jusqu'à 12 ans.

## 1.2 Conditions d'admission

- > Etre titulaire d'un CFC d'ASE ou d'un diplôme du secondaire II
- > Avoir une expérience pratique attestée de 400 heures dans un lieu d'accueil collectif extra-familial (pour les personnes titulaires d'un CFC autre que celui d'ASE) ou de 800 heures pour les candidat-e-s avec un parcours purement scolaire
- > Avoir un engagement ou une promesse d'engagement à 50% dans un lieu d'accueil collectif extra-familial pour la durée de la formation

## 1.3 Dispositif de formation

La formation se déroule sur 3 ans pour les candidat-e-s à la formation de 5400 heures (F-5400). Les candidat-e-s titulaires d'un CFC d'ASE peuvent effectuer la formation en deux ans et entrent directement en 2<sup>ème</sup> année du cursus F-5400.

Modalités de formation	F-5400	F-3600
Heures didactiques	1800	1200
Travail personnel	900	600
Pratique accompagnée	1020	480
Activité professionnelle du domaine	1080	720
Procédure de qualification finale	600	600

## 1.4 Lieu

Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Route de Grangeneuve 4, 1725 Posieux.

## 1.5 Déroulement de la formation

La formation comprend en moyenne deux jours de cours par semaine et des semaines blocs.

---

Dès la 2<sup>ème</sup> année de formation (F-5400), respectivement dès l'entrée en formation (F-3600), un temps de formation est réservé pour le travail de diplôme.

La dernière année comprend la procédure de qualification, à savoir la remise et présentation du travail de diplôme ainsi que l'évaluation de la pratique professionnelle et l'entretien professionnel.

La filière est soumise à la procédure standard de reconnaissance du SEFRI et est construite conformément au Plan d'études cadre pour les filières de formation des écoles supérieures « Education de l'enfance ES » (PEC ES EdE, août 2021).

## 1.6 Frais de formation

- |  |            |
|--|------------|
| > Inscription (taxe unique)                        | CHF 150.00 |
| > Taxe semestrielle                                | CHF 500.00 |
| > Taxe d'examen de diplôme (taxe unique)           | CHF 300.00 |
| > Participation semestrielle aux frais de matériel | CHF 100.00 |

Les montants ci-dessus n'incluent pas les frais de matériel personnel (livres, ordinateur portable, etc.) ; ils sont indiqués sous réserve de modification.

## 1.7 Titre délivré

Educateur de l'enfance diplômé ES – Educatrice de l'enfance diplômée ES.

## 1.8 Procédure d'admission et inscription

Outre la participation obligatoire à l'une des séances d'information, la procédure d'admission comprend la constitution du dossier d'inscription, avec lettre de motivation, ainsi qu'un test d'aptitude (épreuve écrite et entretien).

Délai pour le dépôt du dossier d'inscription : **27.02.2026**.

Les détails de la procédure d'admission et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de l'école : [www.fresede.ch](http://www.fresede.ch).

## 1.9 Atouts de la formation FRESEdE

- > Formation duale (avec activité professionnelle à 50% au minimum)
- > Formation professionnaliste, alternant théorie et pratique
- > Dispositifs pédagogiques amenant les étudiantes et étudiants à être les acteurs et actrices de leur propre formation
- > Interventions de spécialistes externes et activités extra-muros
- > Partenariat entre l'école (ESSG) et les institutions formatrices
- > Connaissance approfondie du domaine social

# 2 Calendrier de formation

## 2.1 Année scolaire 2026-2027

L'organisation de l'année scolaire s'appuie sur celle des centres de formation professionnelle du canton de Fribourg.

En plus des jours de cours réguliers, certaines semaines, dites « semaines blocs », sont à réserver comme temps de formation (semaines marquées d'une \*). De même, des rencontres obligatoires, en lien avec le suivi de la formation pratique, seront fixées ultérieurement.

Il est recommandé de prévoir une demi-journée par semaine pour le travail personnel en lien avec la formation.

Semaines	Programme	Semaines	Programme
31.08 – 04.09.2026	Semaine d'introduction (*)	04.01 – 05.02.2027	Cours LU/MA ou JE/VE
Dès 07.09.2026	Début des cours réguliers	08.02 – 12.02.2027	Vacances scolaires
07.09 – 09.10.2026	Cours LU/MA ou JE/VE	15.02 – 25.03.2027	Cours LU/MA ou JE/VE
12.10 – 16.10.2026	Semaine bloc (*)	26.03 – 09.04.2027	Vacances scolaires
19.10 – 23.10.2026	Vacances scolaires	12.04 – 09.07.2027	Cours LU/MA ou JE/VE
26.10 – 18.12.2026	Cours LU/MA ou JE/VE	12.07 – 16.07.2027	Semaine bloc (*)
21.12 – 01.01.2027	Vacances scolaires	19.07 – 27.08.2027	Vacances scolaires

(\*) programme détaillé communiqué ultérieurement

## 2.2 Jours de cours réguliers

Sous réserve de modification, les jours de cours sont planifiés comme suit :

Filière	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
F-5400	Jeudi-Vendredi	Lundi-Mardi	Mercredi-Jeudi
F-3600	Non applicable	Lundi-Mardi	Mercredi-Jeudi

Les candidat-e-s disposant d'un CFC d'ASE (F-3600) suivent le programme sur 2 ans et intègrent la classe de 2<sup>ème</sup> année.

## 2.3 Mise à jour des informations

Les informations relatives à la formation seront régulièrement mises à jour sur le site [www.fresede.ch](http://www.fresede.ch).

## 2.4 Contact

Pour tout renseignement :

- > 026 / 305.56.27
- > [essg@edufr.ch](mailto:essg@edufr.ch)